

BARÈME APPLICABLE À PARTIR DU 1^{er} FÉVRIER 2024

LOCATION À USAGE D'HABITATION

LOI ALUR

Conformément au décret du 1^{er} Août 2014 pour l'application des dispositions de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 dite loi ALUR (pour l'Accès au Logement et l'Urbanisme Rénové) notamment en ce qui concerne l'application des honoraires de location à usage d'habitation.

Le plafond légal applicable pour notre secteur géographique est de 8€ TTC/m² pour les prestations suivantes :

- L'organisation des visites
- La constitution du dossier
- La rédaction du bail

Auquel il y a lieu d'ajouter pour l'établissement de l'état des lieux d'entrée 3€ TTC/ m².

BARÈME CABINET

À la charge du propriétaire		À la charge du locataire	
- Inférieur à 50 m ² :	8 € TTC/m ²	- Inférieur à 50 m ² :	8 € TTC/m ²
- de 51 à 65 m ² :	7 € TTC/m ²	- de 51 à 65 m ² :	7 € TTC/m ²
- de 66 à 80 m ² :	6 € TTC/m ²	- de 66 à 80 m ² :	6 € TTC/m ²
- de 81 à 100 m ² :	5 € TTC/m ²	- de 81 à 100 m ² :	5 € TTC/m ²
- pour 101 m ² et plus :	4,5 € TTC/m ²	- pour 101 m ² et plus :	4,5 € TTC/m ²

Auquel il y a lieu d'ajouter pour l'établissement de l'état des lieux d'entrée 3€ TTC/m² pour chacune des parties.

Pour toute mise en location, le propriétaire devra fournir le Diagnostic de Performance Energétique (DPE), ainsi que le mesurage de la surface habitable.

A compter du 1^{er} janvier 2024, il sera demandé le numéro fiscal du local.

MINIMUM FORFAITAIRE

Applicable pour tout établissement de bail sans négociation par le Cabinet RECA ainsi que pour les états des lieux de sortie, soit :

- À la charge du propriétaire : 3€ TTC/m²
- À la charge du locataire : 3€ TTC/m²

Ces honoraires de location vous sont communiqués avant tout engagement et ne sont dus qu'à la signature du bail.

Dans nos publicités « HCL » = Honoraires charge locataire

COMPTE RENDU DE GÉRANCE :

TRIMESTRIEL *

6,5% HT DES LOYERS ENCAISSÉS

DÉDUCTIBLES DE VOS REVENUS FONCIERS

* avec acompte mensuel

Horaires d'ouverture du Cabinet : Le lundi de 14 h à 18 h et du mardi au vendredi : 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.
Le samedi matin de 9 h à 12 h et le samedi après-midi sur rendez-vous uniquement.

